

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**COMMUNE DE PONLAT-TAILLEBOURG****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****- SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020 -**

Le seize novembre deux mille vingt à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONLAT-TAILLEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer de Ponlat en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Monsieur Gilles FOURTIES, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Votants : 14
Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 0

Date convocation : 05/11/2020

Présents : Madame Séverine ABEILLE – Madame Remedios BATMALE – Monsieur David DUMARTIN – Monsieur Hermino FELIX – Monsieur Gilles FOURTIES – Madame Pascale MARTINEZ – Monsieur Sébastien NORÉ – Monsieur Frédéric PALAS – Madame Catherine RIBES – Monsieur Jean-Pierre SOLLE – Monsieur Patrick VAÏRA

Absents excusés : Madame Jacqueline MOHAMMED-CHERIF (ayant donné procuration à Madame Pascale MARTINEZ) – Madame Sonia MOLLE (*arrivée en cours de séance*) (ayant donné procuration à Monsieur Gilles FOURTIES) – Madame Régine MORERE (*arrivée en cours de séance*) – Monsieur Bruno ROUANNE (ayant donné procuration à Monsieur David DUMARTIN)

Madame Catherine RIBES été élue secrétaire de séance.

OBJET : AMENDEMENT EN FAVEUR DES LANGUES DE FRANCE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 30 septembre 2020 adressé par l'Association « Eth Ostau Comengés » ayant pour but de suggérer aux assemblées délibérantes de prendre une délibération demandant l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Il souligne que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'Occitan.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Gilles FOURTIES

